
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2018- 562 DU 19 DECEMBRE 2018

portant nomination de monsieur **Lambert LOKO TONOU DJI** en qualité de Directeur général du Centre hospitalier universitaire de la Mère et de l'Enfant.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
vu le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;
vu le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
vu le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
vu le décret n° 2016-426 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé ;
sur proposition du Ministre de la Santé,
le Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 19 décembre 2018,

D É C R È T E

Article premier

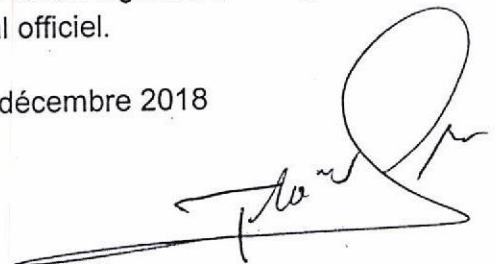
Monsieur **Lambert LOKO TONOU DJI** est nommé Directeur général du Centre hospitalier universitaire de la Mère et de l'Enfant en abrégé "CHUMEL".

Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires. Il sera publié au Journal officiel.

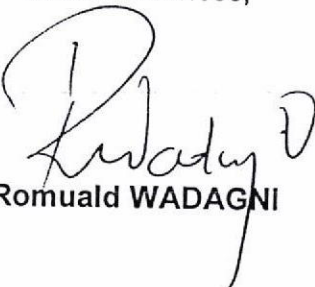
Fait à Cotonou, le 19 décembre 2018

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de la Santé,



Benjamin I. B. HOUNKPATIN

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MEF 2 ; MS 2 ; AUTRES MINISTERES 20 ; SGG 4 ; INTERESSE 1 ;
JORB 1.